

**PREMIERE CONFERENCE ANNUELLE
DE L'OBSERVATOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

Mardi 20 novembre 2018

Hôtel de l'Assemblée – Salle Emile Maurice

**Discours introductif de M. Francis CAROLE, Conseiller Exécutif en
charge des solidarités, de la santé**

Monsieur le Président de l'Assemblée,

Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux,

Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat,

Mesdames et Messieurs les représentants du Parquet,

Mesdames et Messieurs les représentants du Tribunal pour enfant,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Protection judiciaire
de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Education
nationale,

Mesdames et Messieurs les représentants des établissements
d'accueil de l'enfance,

Mesdames et Messieurs les représentants des établissements et
associations œuvrant auprès de la jeunesse ou concourant à la mission
de protection de l'enfance,

Chers collaborateurs de la collectivité,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous prier d'excuser le Président du Conseil Exécutif, Alfred MARIE JEANNE, qui n'a pas pu se libérer pour nous rejoindre ce matin, à l'ouverture de cette première conférence de l'Observatoire de la protection de l'enfance.

Vous connaissez son attachement la jeunesse de notre pays, lui qui s'est investi et qui continue à s'investir quotidiennement pour en faire une jeunesse éclairée,

une jeunesse qui soit un atout pour le développement social et économique de la Martinique,

une jeunesse qui soit actrice de la valorisation de notre territoire, de notre identité.

2

Vous n'ignorez pas non plus son engagement de longue date auprès de cette partie de notre jeunesse en souffrance,

cette jeunesse en risque d'exclusion,

cette jeunesse qui démarre dans la vie avec moins de chances que les autres,

cette jeunesse qui, en raison d'un environnement, d'un cadre familial défaillant, a besoin de notre solidarité, de notre protection.

Il a souhaité que je vous fasse savoir tout l'intérêt qu'il accorde à cette première conférence annuelle de l'Observatoire de la protection de l'enfance.

Il souhaite qu'il soit le lieu d'une réflexion partagée sur les grandes questions touchant le champ de la protection de l'enfance.

J'en profite pour m'adresser tout particulièrement nos partenaires au sein de l'Observatoire de la protection de l'enfance qui depuis de longues semaines ont travaillé avec nos équipes à l'organisation de cette 1^{ere} conférence.

Je tiens à vous en remercier vivement et vous donne d'ores et déjà rendez-vous, l'année prochaine à l'occasion de la 2^{de} édition de notre conférence.

Je souhaite également remercier les différents services de la collectivité qui ont eux aussi œuvré à l'organisation de cette manifestation.

Je pense plus particulièrement aux services chargés de la communication et à ceux de l'aide sociale à l'enfance qui ont été en première ligne.

Mais je n'oublie pas non plus les autres directions support qui ont apporté leur contribution à

Permettez-moi, enfin, de vous remercier, vous tous ici présents ce matin, d'avoir répondu à notre invitation à échanger sur ces questions liées à l'enfance que nous nous devons de protéger et d'offrir

Cette 1^{ere} conférence, nous avons voulu qu'elle coïncide avec la journée internationale des droits de l'enfant qui se tient tous les 20 novembre.

C'est l'une des toutes premières fois que la collectivité marque cette journée par une manifestation d'ampleur dédiée à la réflexion sur les grandes questions qui actuellement occupent les débats touchant à la protection de l'enfance.

Cette conférence traduit également la dynamique qui est actuellement la nôtre au sein de l'Observatoire de la protection de l'enfance, et qui consiste à en faire un véritable outil au service des politiques publiques et, plus particulièrement, un outil au service de la construction d'une vision commune et partagée en matière de protection de l'enfance.

Créé par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et renforcé par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, l'Observatoire complète le dispositif d'observation de la protection de l'enfance.

4

Il soutient la synergie entre les différents acteurs de protection de l'enfance et la construction de cette culture commune.

Placé sous l'autorité de la Collectivité Territoriale de Martinique, il regroupe les différents acteurs territoriaux de la protection de l'enfance.

Il a pour mission de recueillir des données relatives à la protection de l'enfance, d'étudier les besoins en formation des acteurs.

Il participe actuellement aux travaux d'élaboration du schéma de l'enfance, de la famille et de la jeunesse en cours d'élaboration et sera chargé du suivi de sa mise en œuvre.

De façon plus générale, il formule des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance sur le territoire.

Il établit, enfin, des statistiques qui sont portées à la connaissance des élus de la Collectivité territoriale de Martinique et transmises aux représentants de l'Etat et de l'Autorité judiciaire.

L'un des objectifs principaux de l'Observatoire de la protection de l'enfance pour la période 2018-2019 est la mise en place d'une « meilleure circulation de l'information autour de la protection de l'enfance et le développement de temps d'information et de réflexion sur la protection de l'enfance ».

Trois propositions d'actions viennent répondre à cet objectif, dont la mise en place de cette conférence annuelle de l'Observatoire.

Cette conférence, je l'ai dit, doit permettre une meilleure connaissance du fonctionnement global de la protection de l'enfance.

5

Elle doit être un outil au service d'une culture territoriale commune, inter institutionnelle, et permettre un suivi de la protection de l'enfance au plus près de l'actualité.

Je vous souhaite à toutes et à tous de fructueux échanges.

Je vous remercie.